

Billets BNC remboursables par anticipation à revenu conditionnel

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres sous forme de billets décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada visé. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document, dans le cadre de l'achat de tous titres sous forme de billets. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres sous forme de billets offerts.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres sous forme de billets offerts, avant de prendre une décision d'investissement. Le présent document n'est fourni qu'à titre informatif et ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat visant les titres sous forme de billets qui y sont décrits.

Pour plus d'informations: [Prospectus](#) | [Supplément de prospectus](#)

Les titres sous forme de billets BNC remboursables par anticipation à revenu conditionnel (« billets à revenu conditionnel remboursables » ou « billets ») sont des titres sous forme de billets à capital non protégé qui offrent la possibilité de recevoir des distributions conditionnelles périodiques pendant leur durée.



- Liés à un portefeuille de référence, qui peut inclure des actions, des fonds négociés en bourse ou des indices publiquement accessibles
- Versent des coupons conditionnels
- Incorporent une caractéristique de remboursement par anticipation (« rachat ») automatique
- Offrent généralement une protection conditionnelle du capital à l'échéance

Exemple hypothétique

Les informations ci-dessous illustrent les caractéristiques d'une émission hypothétique de billet à revenu conditionnel remboursable. Les versements de coupon, le seuil de versement de coupon, le seuil de remboursement anticipé, la fréquence des remboursements anticipés, la barrière à l'échéance et la durée peuvent varier d'une émission à l'autre. Les scénarios de rendements à la page suivante sont des exemples hypothétiques et présentés uniquement à titre illustratif. Les montants et toutes les autres variables utilisées sont hypothétiques et ne sont ni des prévisions ni des projections. Aucune assurance ne peut être donnée que les résultats présentés dans ces exemples seront atteints.

Capital par billet	100 \$
Durée	7 ans
Portefeuille de référence	iShares® S&P/TSX 60 Index ETF (XIU)
Devise	Dollars canadiens
Versements de coupon potentiels	6 % p.a. payés semestriellement
Seuil de versement de coupon	-30 %
Fréquence des versements de coupon	Semestrielle
Seuil de remboursement anticipé	10 %
Fréquence des remboursements anticipés	Semestrielle
Barrière à l'échéance	-30 %

COUPONS CONDITIONNELS

Les versements de coupon sont effectués à des dates prédéterminées si le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de versement de coupon de -30 % aux dates d'évaluation correspondantes.

RACHAT AUTOMATIQUE

Automatiquement racheté à des dates prédéterminées si le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de remboursement anticipé de +10 % aux dates d'évaluation correspondantes.

PROTECTION CONDITIONNELLE DU CAPITAL

Si les billets atteignent leur date d'échéance, le capital est retourné à l'investisseur si le rendement du portefeuille de référence est supérieur ou égal à la barrière à l'échéance de -30 % à la date d'évaluation finale. Exposition entière à la baisse du portefeuille de référence en deçà de ce niveau.



Scénarios de rendements hypothétiques



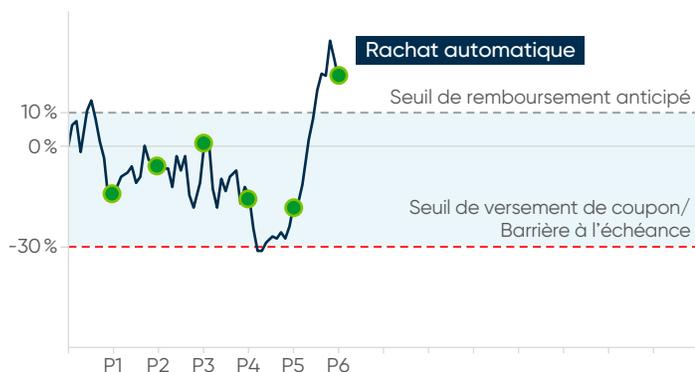
DURÉE
7 ans



FRÉQUENCE DES REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS
Semestrielle



FRÉQUENCE DES VERSEMENTS DE COUPON
Semestrielle



SCÉNARIO 1

Billet racheté à la troisième date d'anniversaire et aucun versement de coupon manqué

- › Rachat à l'année 3
- › 6 coupons sur 6 payés
- › Remboursement du capital à la date de remboursement anticipé = 100 \$ (par billet)



SCÉNARIO 2

Billet ayant atteint la date d'échéance et barrière à l'échéance non franchie (protection du capital)

- › Non racheté avant la date d'échéance
- › 12 coupons sur 14 payés
- › À la date d'évaluation finale, le rendement du portefeuille de référence est négatif mais au-dessus de la barrière à l'échéance → Protection du capital
- › Versement du remboursement à l'échéance (par billet) = 100 \$



SCÉNARIO 3

Billet ayant atteint la date d'échéance et barrière à l'échéance franchie

- › Non racheté avant la date d'échéance
- › 8 coupons sur 14 payés
- › À la date d'évaluation finale, le rendement du portefeuille de référence est négatif et en dessous de la barrière à l'échéance → Perte en capital
- › Versement du remboursement à l'échéance (par billet) = $100 \$ \times [1 + \text{rendement du portefeuille de référence}]$
= $100 \$ \times [1 - 40 \%]$
= 60 \$

— Rendement du portefeuille de référence (rendement du cours) ● Coupon payé ● Coupon manqué



Liens utiles

- Prospectus
- Supplément de prospectus
- bncsolutionsstructures.ca